

VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER ENTRESSEN DU 28 JUIN 2022

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 09, sous la présidence de Monsieur François Bernardini, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, nous allons commencer notre Conseil de quartier. Je vais donner la parole à M. Gabanou qui va faire l'appel.

(M. Gabanou procède à l'appel des Conseillers de quartier.)

Merci. Mes chers Collègues, mes chers Amis, nous reprenons notre tradition et vous savez que le Conseil municipal a choisi de continuer ce qu'il avait déjà instauré il y a quelques années, c'est-à-dire, dans le cadre d'une proximité, d'une relation étroite avec la population, d'imaginer les travaux communs à travers un Conseil de quartier. Nous n'avons pas pu les mettre sur pied, vous imaginez pourquoi, à cause bien sûr de la crise sanitaire, nous reprenons donc maintenant, en espérant que nous pourrions continuer de la même façon, et en espérant que ce que l'on entend comme crise qui serait en train de reprendre un peu ne soit pas comme il est prévu.

Je voudrais vous faire part d'éléments de communication qui concernent le quartier d'Entressen. Je ferai une allusion à deux éléments de la Ville d'Istres qui vous concernent plus particulièrement mais je laisserai de côté les projets qui seront présentés à d'autres Conseils de quartier, puisque plus en direct avec leur environnement, et qui concernent également toute la ville. Evidemment les gens d'Entressen sont aussi concernés, aussi intéressés, par les équipements qui se trouvent sur l'intégralité du territoire.

I. COMMUNICATIONS

3. Sécurité :

- Plan canicule

M. le MAIRE.- Je voudrais commencer par l'information concernant le plan canicule que nous avons mis sur pied plus tôt que prévu puisque vous avez vu que la chaleur est arrivée en amont des dates plus habituelles. Forts des expériences passées, forts du fait que nous avons porté un certain secours, en tout cas une certaine garantie, à des personnes qui pouvaient se juger fragiles à ce moment-là, nous avons voulu reprendre notre schéma d'intervention. Cela est piloté par le CCAS, dont la Présidente et son adjointe sont présentes ce soir, qui va être effectif jusqu'au 15 septembre de manière à assurer, et bien sûr, s'il y avait nécessité de prolonger, et que le temps nous y oblige, nous le ferions de la même façon.

Cela commence par une veille saisonnière qui a pour but d'anticiper l'arrivée de la canicule et qui comporte 4 niveaux d'alerte. Je le dis d'abord sur l'aspect encore une fois du temps, c'est-à-dire du 1^{er} juin au 15 septembre. Le deuxième niveau concerne l'avertissement des chaleurs et toutes les informations données sur l'effet de température. Nous avons également un devoir d'intervention cette fois-ci en collaboration avec les services préfectoraux s'il y avait une alerte particulière compte tenu encore une fois d'un pic atteint, une collaboration avec les services de la Préfecture ainsi que l'ARS pour pouvoir y faire face. Et, bien sûr, dans le cas extrême, notre niveau 4 serait mis sur pied. Avec l'expertise et le côté opérationnel du CCAS s'ajoute un élément de crise sur lequel M. Aragneau veille puisque, si nécessité il y a, nous serions également amenés à ériger nos travaux en cette circonstance. Donc à travers les temps de crise.

Selon le niveau d'alerte, des actions de communication locales ciblées seront déployées, allant de l'appel téléphonique à la visite à domicile, jusqu'à la mise à disposition d'un lieu climatisé pour les administrés. Il avait été clairement dit à nos personnes qui travaillent sur le sujet que ce qui importe c'est d'être en relation constante, et avec l'effet immédiat. L'appel téléphonique est ce que nous encourageons auprès de nos administrés qui nous demandent d'intervenir, et, si besoin, de leur trouver un lieu approprié pour qu'ils soient en situation de meilleure fraîcheur. Pour identifier les personnes à risque nous avons mis sur pied un registre des personnes isolées que nous avons déjà par nos travaux communs au niveau du CCAS mais que nous enrichissons par nécessité et par acte d'information volontaire des personnes, qui a pour objectif de recenser toutes les personnes fragiles afin d'avoir une vigilance plus particulière et apporter conseil et assistance. D'ailleurs, dans ce cadre-là de la vulnérabilité, à travers le plan canicule mais aussi d'autres situations –qui sont ne serait-ce que l'accompagnement à la solitude, par exemple– ces inscriptions sont menées toute l'année afin que nous puissions intervenir, surtout lorsque nous vivons comme actuellement une période un peu délicate à travers la pénurie de médecins.

Les personnes qui peuvent figurer sur ce registre ont 65 ans et plus mais il est évident que si une personne qui avait un âge inférieur se manifestait on réagirait d'une façon positive. Nous avons bien sûr une attention particulière pour

les personnes adultes handicapées, celles qui sont reconnues inaptes au travail ou en invalidité reconnue, toutes étant malheureusement considérées comme des personnes vulnérables.

Dès le mois d'août de cette année, la Ville d'Istres a également diffusé des *flyers* informant des gestes à adopter en cas de forte chaleur, cela est à disposition dans tous les quartiers dans les différentes mairies annexes. En période de forte chaleur ou de canicule, vigilance et prévention sont plus que jamais de rigueur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents, du simple appel téléphonique à la visite à domicile, ce contact permettra d'évaluer l'assistance nécessaire à l'état de santé de la personne et y apporter la réponse adaptée. Vous pouvez donc vous inscrire ou signaler la personne âgée ou handicapée en renseignant les fiches mises à disposition ou en joignant le CCAS au 04 90 44 50 30. Et puisque nous sommes ici à Entressen, vous pouvez passer par le relais de la mairie annexe.

Voilà donc les informations que je voulais vous donner pour rassurer en cette période un peu délicate.

Et puisque nous parlons de chaleur, on peut parler de fraîcheur, on peut parler d'eau, malheureusement de sécheresse, et l'on peut parler aussi de l'action que mène notre adjointe sur ce dossier, qui intéresse bien sûr les habitants mais aussi les agriculteurs, et qui a été amenée à avoir une série de réunions avec les personnes concernées, les agriculteurs en premier lieu, mais aussi les services préfectoraux et toutes les personnes habilitées à avoir un avis et surtout qui émettent une inquiétude. Madame Tramontin, je vous donne la parole quelques minutes sur le sujet.

Mme TRAMONTIN. - Merci, Monsieur le Maire. Comme le disait M. le Maire, la sécheresse que nous vivons actuellement a forcément une incidence sur notre ressource en eau. Vous donner peut-être quelques éléments d'analyse en préambule.

La nappe phréatique de la Crau que l'on a sous nos pieds alimente 300 000 habitants de ce territoire en eau potable. La délimitation de la nappe de la Crau c'est, en gros, un triangle qui va d'Arles à Salon, en passant par Fos, cela fait 550 km², et cette nappe est rechargée essentiellement par la culture du foin de Crau. C'est-à-dire que le foin de Crau, de par sa particularité, est irrigué par les canaux d'irrigation. L'irrigation se fait par submersion et 70 % de ce que les plantes ne prennent pas recharge la nappe phréatique de la Crau. La nappe phréatique de la Crau c'est donc 70 % de recharge grâce aux eaux de pluie. Vous constatez qu'en ce moment les eaux de pluie ne rechargent pas énormément cette nappe. Toute cette eau arrive depuis Serre-Ponçon qui, communément, est appelé le château d'eau de la Provence. Serre-Ponçon alimente notre territoire en eau et la Ville de Marseille également.

Il y a une institution, qui s'appelle la CED, la Commission Exécutive de la Durance, qui gère le partage des eaux de Serre-Ponçon. On a un volume agricole reconnu sur Serre-Ponçon pour l'irrigation gravitaire de notre territoire. Avec la décote des eaux de Serre-Ponçon, la CED a été amenée à baisser de 25 % sa dotation aux agriculteurs du territoire. Il faut savoir que 25 % de diminution de dotation équivaut, sur certaines parcelles de canaux, à 35 % de diminution, puisque l'œuvre d'Adam de Craponne a été conçue pour que les canaux fonctionnent à plein régime quand les dotations en eau sont plus fortes.

Pour l'instant, sur le volet agricole –et je pense que mon collègue ici présent, Didier Tronc, Adjoint à l'agriculture et Président du Comité de foin de Crau, pourrait en parler bien mieux que moi– cela pose effectivement des problématiques pour la culture du foin de Crau. Vous voyez qu'autour d'Entressen on est bordé de prairies, on en est à la deuxième coupe et là il y a la troisième qui est mise en point d'interrogation si la baisse des dotations se poursuit. Mais, plus largement, on aura un problème de recharge de la nappe phréatique. On ne va pas avoir de grosses problématiques sur la période estivale, puisque c'est ce qui fait notre particularité sur ce territoire. Sur des tas de territoires, ils manquent d'eau en été, nous, grâce à l'irrigation gravitaire, on arrive à recharger la nappe. Là on aura une recharge qui va diminuer, et si l'on n'a pas de pluie d'ici l'automne on aura des secteurs sous tension, avec des risques d'amener en eau potable sur de l'habitat diffus –pas forcément sur les villes– qui pourrait être interrompu.

Il faut savoir que cette nappe, au-delà du fait qu'elle alimente les 300 000 habitants de ce territoire, alimente également toute l'agriculture du territoire, bien évidemment, mais aussi toute la zone industrialo-portuaire de Fos et le Grand Port Maritime de Marseille sur Fos –on a donc un vrai enjeu économique– et elle alimente également nos bases militaires, qui sont maintenant de rang national, voire international pour celle d'Istres, et elle alimente celle de Salon.

Au-delà de la crise de la recharge de la nappe, l'objectif n'est pas d'arriver à une crise économique, une crise agricole et une crise sanitaire sur ce territoire. La politique de l'eau sur ce territoire est relativement bien organisée en Comités de bassins. Je siège au Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, vendredi dernier j'étais sur Lyon à l'Agence de l'Eau, on a encore échangé avec le Directeur de l'Agence de l'Eau et les hydrogéologues, l'ARS, tout le monde est très attentif aux données piézométriques que l'on peut remonter aux services de l'Etat. La DDTM est en lien avec nous toutes les 48 heures. Pour l'instant on n'a pas de problématique à proprement parler de ressources en eau potable mais l'on reste très vigilant sur la période à venir, et surtout sur la période automnale, puisque vous savez que les deux périodes pluviométriques phares, en tout cas sur ce territoire, sont la période printanière et la période automnale. La période printanière on n'en parle pas, on a eu ce que l'on a eu. La période automnale, si les pluies ne nous donnent pas plus de millimètres on risque effectivement d'être amené à des restrictions. Cela dit, toutes les collectivités territoriales... On a eu des communiqués sur la Métropole Aix Marseille qui prend des dispositions pour alerter la population afin d'économiser l'eau, elle est en lien aussi avec les mêmes services de l'Etat, les communes mettent en place un certain nombre d'actions pour éviter d'arroser aux heures les plus chaudes... Tous les gestes que l'on sera amené à faire pour réduire notre consommation d'eau potable –même nous, administrés– sera la bienvenue en ces temps de crise.

Il y a deux niveaux. Il y a la gestion de crise à l'instant T, celle que l'on mène avec les services de l'Etat de manière récurrente, et il y a le deuxième niveau, les projections, et tout ce que l'on pourra mettre en œuvre pour les crises à venir, puisque de toute façon les derniers rapports du GIEC nous annoncent des situations de sécheresse de plus en plus persistantes. Le deuxième volet est de gérer ces crises à venir avec un certain nombre de dispositifs que l'on a et de leviers sur lesquels on peut appuyer. Je ne vais pas tous vous les énumérer parce que ce sont des dossiers très techniques mais il y a, entre autres, les rejets d'EDF dans l'Etang de Berre, sur lesquels on est en train de travailler avec les institutions du territoire (la Région, le Département, la Métropole) pour récupérer une partie de ces eaux qui pourraient réalimenter la nappe phréatique de la Crau, et puis faire identifier ces volumes agricoles, qui sont un droit au niveau de Serre-Ponçon, comme des volumes d'eau potable pour assurer cette recharge de la nappe.

M. le MAIRE.- Merci. C'est un problème que nous devons avoir en tête parce que, nécessairement, il va sans doute falloir que nous ayons collectivement –mais la collectivité c'est une addition d'individus, de familles– une autre attitude dans l'approche de notre vie usuelle. Précédemment on parlait avant tout d'éléments d'économie, maintenant on parle d'éléments de survie. C'est peut-être un mot exagéré, mais en tout cas dans le cadre du réchauffement climatique, avec toutes ses conséquences, on est bien obligé de voir les choses très en face et d'adopter d'autres comportements. Avec malheureusement, selon le niveau de difficulté auquel on doit faire face, quelquefois accepter les contraintes qui nous sont imposées par la situation. D'ailleurs, en tant que communes, nous en avons nous-mêmes déjà reçu des services préfectoraux pour tout ce qui est la gestion des massifs, et voire aussi quelquefois des fêtes votives, puisqu'à travers le personnel de sécurité, c'est-à-dire les pompiers, on nous demande de faire très attention.

5. Développement durable / Environnement :

- Obligation légale de débroussaillage

M. le MAIRE.- Puisque nous sommes sur la nature, nous allons continuer à peu près dans le même tempo. Je vous rappelle que nous sommes tous soumis à une obligation légale de débroussaillage, que cela a été même notifié de manière très pointue par les services de la Préfecture, que le Préfet et moi-même sommes en charge du suivi et du contrôle de ces opérations-là, qui doivent être personnelles et qui doivent être réalisées sans l'ombre d'une interrogation. Sinon, nous sommes soumis –moi y compris– à des éléments qui ne sont pas très agréables. Je vous conseille donc de faire face à cette responsabilité si vous avez besoin de procéder au débroussaillage qui s'impose.

2. Projets structurants :

- Liaison Fos Salon

M. le MAIRE.- Toujours dans les communications générales mais qui ont quand même un intérêt direct sur Entressen, vous savez que nous avons eu un grand débat à l'occasion de l'enquête publique sur –« enfin ! », je dirais– l'éventuelle réalisation de la liaison Fos-Salon. J'ai dit « éventuelle » parce qu'elle est à l'esprit de tout le monde comme une obligation mais l'on s'est rendu compte pendant l'enquête publique que ceux qui avaient une gestion presque d'aspect déontologique, simplement à écouter ce que les gens avaient à dire parce que c'est effectivement une demande démocratique exprimée par la loi, on a senti que les orientations n'étaient pas si nettes que cela. Ce qui était curieux parce qu'on a vraiment le sentiment que l'Etat veut faire cette opération, et l'on a tous le sentiment que nous voulons que cette opération se fasse. Pour deux raisons essentielles. Le problème est la fluidité de la circulation et toutes les difficultés que nous vivons, que vous vivez pour vos déplacements, surtout à certaines heures. La deuxième est bien sûr un problème de sécurité car le trafic important qui a lieu est plus générateur d'accidents dans les conditions actuelles que s'il y avait une voie plus élargie.

Avec M. Aragneau et M. Casado qui m'accompagnaient, tous les trois, nous avons bien fait comprendre qu'il n'y avait pas d'alternative et que le choix qui était dans l'esprit de la très grande majorité des gens était une orientation sans restriction sur la réalisation de cette liaison. Il est évident que dans le caractère du développement économique pour notre territoire, surtout lorsque l'on dispose de l'aire portuaire de Fos, il est grand temps que l'on puisse imaginer qu'une autoroute puisse aller jusqu'à son portail pour faciliter l'accès à la zone industrialo-portuaire. Cela étant dit, l'enquête publique a heureusement eu un effet positif, l'Etat a donc eu les mains libres pour confirmer son choix et cette autoroute va être réalisée. Elle va être réalisée de manière gratuite sur une opération qui s'apparentera à une autoroute, même si c'est une route à 4 voies, les choses sont à l'identique.

Pourquoi j'interviens ? C'est parce qu'en ce qui nous concerne nous avons tenu à ce que le hameau, le village, le bourg, la grande ville d'Entressen, soit considéré, et nous avons donc aujourd'hui obtenu la garantie d'avoir une bretelle de desserte, autant pour y arriver que pour partir. Je crois que le travail a été bien fait et surtout bien écouté. Je m'en réjouis. Maintenant il n'y a que la patience qui va nous amener au temps de réalisation. Il est vrai que l'on a plus de facilité à accepter les choses lorsque l'on sait qu'elles sont acquises. Quand on doute, c'est plus ennuyeux, mais il faut se dire qu'il va se passer un certain temps puisque le temps des études est maintenant lancé sur le trajet qui a été retenu.

4. Social / Santé :

- Mise en place d'une mutuelle communale

M. le MAIRE.- Toujours dans les informations générales, je voudrais, non pas « vous annoncer » parce que vous l'avez vu dans les articles de La Provence, vous l'avez vu également dans les nombreuses informations que nous avons annoncées, vous parler de la constitution d'une mutuelle de nature communale. Je dis « de nature », cela veut dire que nous avons traité avec une mutuelle qui a pour vocation de rassembler le plus de citoyens istréens et qui, par les prestations qu'elle offre, est destinée à produire des coûts beaucoup plus avantageux. Je signale que cela peut osciller entre 25 et 40 %. Nous avons lancé cette opération il y a 2 mois et demi, nous en sommes à plus de 580 personnes recensées comme couvertes par cette mutuelle. Et j'ai effectivement reçu des messages de remerciements de gens qui avaient vu leurs coûts baisser de 40 %. Je vous engage donc –bien sûr si cela vous intéresse, il n'y a aucune obligation, vous êtes libres de vos choix– mais dans la mesure où c'est une mutuelle qui en plus est installée à Istres, vous avez la faculté d'augmenter votre pouvoir d'achat en baissant sérieusement cette dépense.

- Déserts médicaux

M. le MAIRE.- Je voudrais simplement vous dire que, parce que cela touche aussi les habitants d'Entressen, même si ici ils ont des médecins –quoiqu'il y en a un qui va bientôt partir, mais il y a encore un dispositif suffisamment porteur pour assurer les soins de patients– nous menons une attitude très offensive sur le sujet, même s'il n'est pas de notre responsabilité, et que d'ici quelques jours nous aurons l'occasion d'annoncer un dispositif d'arrivée de nouveaux médecins à Istres. Il y a toute une série de soins qui sont supplémentaires qui existent mais qui sont dans un système où, sans rendez-vous, on peut être accueilli et soigné. Il n'y a pas de problématique à ce sujet. Mais où il y a une problématique c'est surtout lorsqu'il y a une notion de suivi. Lorsqu'il s'agit d'une petite angine, c'est sûr que votre médecin, quel qu'il soit, peut trouver la raison de votre tracasserie et le remède qu'il faut pour qu'elle disparaisse, mais lorsque c'est une maladie plus lourde et qu'il y a un suivi, un contrôle, ce que l'on appelle un médecin référent, là il y a une vraie problématique et c'est à ce niveau-là que le dispositif que nous allons mettre sur pied bientôt aura matière à limiter cette lacune.

- Points spécifiques au quartier :

- Jardins Familiaux

M. le MAIRE.- Je voudrais maintenant vous donner quelques informations sur des opérations. Certes, certaines sont accomplies, puisque depuis les élections municipales des choses ont eu lieu, d'autres vont bientôt voir le jour, et quelques-unes sont en devenir d'études après avoir eu l'aval du Conseil municipal. Je voudrais simplement rappeler que nous avons créé à Entressen le troisième dispositif des jardins familiaux de la Ville d'Istres, que nous avons pu offrir 24 jardins qui, je pense, doivent rendre beaucoup de services. D'abord au niveau simplement de la détente, également au niveau de la production, et aussi je pense par la considération de la qualité que l'on a apportée à ce dispositif, puisqu'il ne s'agit pas de prendre un terrain, de le morceler et de le distribuer, vous avez vu les éléments qui ont été apportés pour que ce soit véritablement quelque chose d'agréable. Cette opération a été importante puisqu'elle a nécessité une dépense de 313 000 € hors taxes, ce qui fait 375 000 € TTC, et nous avons pu la réaliser aussi grâce au concours départemental qui nous a donné 80 000 €.

- Installation d'un distributeur de billets sur l'Avenue de la Crau

M. le MAIRE.- Vous avez également vu que nous avons enfin eu, vous avez eu, le plaisir de voir ériger le distributeur de billets sur l'avenue de la Crau. Je m'y étais engagé. Encore une fois, c'est quelque chose qui ne nous concernait pas, c'est quelque chose qui est du domaine strictement privé, mais je souhaitais que nous puissions apporter ce service-là car il est évident que l'utilisation de sa carte bancaire, à travers l'argent qu'elle permet de récupérer du distributeur, est fort utile et sa disparition était très dommageable. Malheureusement, cela n'a pas été simple parce que nous n'avons pas trouvé de partenaires. Nous n'avons pas trouvé de partenaires qui avaient envie d'investir, et lorsque nous en avons trouvé un, il trouvait compliqué la gestion de l'argent parce qu'il fallait avoir un élément de contrôle qui ferait que le dispositif de tournées avec les centres du même type aurait été modifié. Enfin... Nous sommes arrivés à convaincre le Crédit Mutuel de venir s'installer à proximité de l'opération du Clos de l'Ane Blanc, puis nous avons investi une somme qui n'est quand même pas négligeable puisque nous avons dépensé 66 407 €. Heureusement, nos bonnes relations avec le Département nous a permis d'en prendre une partie importante.

- Réaménagement du monument aux morts

M. le MAIRE.- J'avais demandé à M. Aragneau, et il l'a fait de manière efficace et rapide, de réaménager le monument aux morts car je trouvais qu'il était trop près de nouveaux bâtiments qui avaient été construits récemment. Et c'était aussi l'occasion de lui donner à la fois un recul, de l'aisance, et aussi une meilleure gestion opérationnelle par rapport à l'accueil des gens qui viennent se recueillir ou qui viennent honorer lorsqu'il y a des manifestations patriotiques. Cela a été

fait très rapidement, en 3 mois, puisque le 8 mai nous avons pu... Je ne veux pas parler d'inauguration pour un monument aux morts mais en tout cas faire les premières manifestations en ce lieu. Nous avons quand même dépensé 70 000 € pour cela.

- Courts de tennis : réhabilitation de 4 courts, création de 2 courts couverts (avec vestiaires, hall d'entrée, parking)

M. le MAIRE.- Je veux en venir maintenant à une opération que nous allons lancer très prochainement, et sur laquelle je me suis engagé par un programme électoral, qui va voir le jour, avec quelques regrets quand même pour le temps écoulé. Là aussi on aurait pu espérer une plus grande rapidité par rapport à la gestion des dossiers, mais je vous assure que cette période du COVID a été véritablement ennuyeuse. Il s'agit des courts de tennis. Je vous rappelle que cette opération prévoit la création de 2 tennis couverts qui seront situés en face –cela dépend de quel côté on se place, je dirais « à côté »– de la salle des fêtes La Grange. Le coût prévisionnel de cette opération est de 1 500 000 €. Nous avons bien sûr mobilisé les subventions départementales et métropolitaines et nous espérons avoir 80 % du projet. Nous ne sommes d'ailleurs pas loin de ce chiffre-là. Nous pourrions donc organiser cette opération en étroite collaboration. Le projet est en cours d'étude avec un début des travaux prévu pour le 30 septembre et devrait se terminer le 15 octobre 2022. Il s'agit du début des travaux. Avec –c'est là qu'il faudra que l'on m'explique pourquoi il y a un décalage de 3 mois– une date de livraison en début de mai 2023. Je suppose que c'est évidemment pour caler avec la saison.

- Réhabilitation de la base nautique

M. le MAIRE.- Je voudrais également vous donner quelques informations, mais vous devez en avoir une certaine partie puisque vous avez vu que les travaux ont démarré depuis maintenant 3 semaines, il s'agit de la réhabilitation de la base nautique. Le projet consiste en la démolition et la reconstruction du bâtiment actuel qui doit dater des années 80. Ce bâtiment se situe au chemin du Mas d'Amphoux, à Entressen, et au-delà de sa vétusté, on avait surtout pu remarquer que les normes d'accueil ne sont pas les plus affriolantes puisqu'en termes d'isolation thermique et d'infiltration, on a remarqué que des éléments étaient à reprendre. En plus, il faut bien savoir que le bassin d'Entressen, l'Etang d'Entressen, suscite une grande attractivité et qu'à travers les visiteurs individualisés, à travers les clubs sportifs, à travers les écoles, ce lieu est fortement usité. Nous avons donc la nécessité d'intervenir et c'était également par souci d'un bon fonctionnement et de modernisation. Nous avons commencé les travaux, ils coûteront 504 167 €. Nous avons une subvention départementale à hauteur de 121 000 €, une subvention de la Métropole à hauteur de 140 000 €, c'est donc une opération que nous financerons, nous, à 50 %, et nous espérons que la date de livraison des travaux s'effectuera en décembre.

- Club taurin : projet d'extension du club, du bâtiment des arènes Raoul Libra et construction d'un espace de loisirs pour le club

M. le MAIRE.- Je voudrais également rassurer nos amis du club taurin que nous ne perdons pas de vue les améliorations du lieu et nous le faisons par étapes successives. La prochaine sera l'extension du club lui-même sur 35 m² pour qu'il puisse disposer d'une salle de réunion et d'une buvette d'accueil pour les visiteurs et les adhérents. Les travaux sont en cours et seront bientôt terminés. On fera bien sûr un aménagement de voirie à travers les éléments qui seront faits par notre service. Cette opération relève d'une dépense de 130 000 € pour laquelle nous avons obtenu un contrat de travaux de proximité par le Département pour un montant de 84 000 €. Malheureusement les fêtes du mois de juillet n'offriront pas un cadre complet mais peut-être que fin août vous serez tranquilisé sur ce point, Monsieur Libra.

- Nouvelle Médiathèque d'Entressen

M. le MAIRE.- Je voudrais également vous dire que nous travaillons... Nous n'avons pas encore complètement défini le programme mais c'est parti de l'idée que nous avons récemment inauguré la nouvelle crèche d'Entressen, qui, au demeurant, satisfait toutes les familles qui y déposent leurs enfants et qui nous font grandement confiance. Cette crèche en remplace une autre qui se trouvait accolée, intégrée, au centre social. Reste cet espace qui est aujourd'hui, non pas libre de toute occupation mais en déshérence d'affectation de caractère définitif, et nous avons donc imaginé que ce serait l'occasion de donner à Entressen un dispositif plus large pour la lecture publique. Forts de la première partie qui existe déjà en mitoyenneté dans le bâtiment du centre social, nous allons faire un dispositif plus complet en y associant l'aire qui sera consacrée à l'extension de la médiathèque. Nous y réfléchissons de manière très précise puisque nous avons déjà à peu près une idée du coût et nous en sommes quand même à 1 600 000 €. Après les études que nous avons lancées, nous aurons évidemment la nécessité d'avoir recours à d'autres organismes extérieurs qui viendront apporter leur contribution. Ce sont des dossiers qui sont généralement bien pris en compte par l'Etat. Je vois ce que nous avons pu obtenir pour la médiathèque d'Istres qui relève d'un budget important, puisque nous en avons pour à peu près 24 M€, vous voyez que l'on avait déjà pris l'attache pour que cela puisse être mis de la même façon au niveau d'Entressen.

- Extension du cimetière d'Entressen

M. le MAIRE.- Je voudrais aborder un sujet moins gai, c'est l'extension du cimetière. Nous avons aujourd'hui des difficultés qui sont liées au nombre de concessions attribuées, car la population d'Entressen augmente et le nombre de décès suit évidemment cette progression. Il y a donc la nécessité d'imaginer un agrandissement du cimetière et l'on prévoit de faire les travaux courant 2023. Nous aurons pour cela la création de carrés qui accueilleront au cas par cas des concessions en terre et des cuves de 3 ou 6 places, en fonction de la demande des familles. Nous adjoindrons un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres, parce qu'aujourd'hui il n'y a qu'un seul espace qui existe au cimetière des Maurettes. Nous aurons la création d'un carré pouvant accueillir des cavurnes qui n'existent pas aujourd'hui, et pour accompagner le tout, un espace de stationnement pour que les cérémonies ou simplement les phases de recueillement que les familles voudraient suivre puissent se faire dans de bonnes conditions. Le coût prévisionnel des travaux pour cette opération est de 250 000 €. Nous prévoyons donc les travaux pour octobre 2023, nous pensons qu'au début de l'année 2024 ce problème sera résolu.

Je voudrais terminer ces informations sur la création future d'un centre commercial. Cela me permettra au même moment de répondre à une question écrite qui m'est posée. Lors de la campagne électorale, les adjoints qui ont fait la campagne, moi également, avons été souvent interpellés sur ce thème-là, considérant qu'effectivement il y avait nécessité pour un hameau de 5 000 habitants de disposer de services alimentaires ou autres d'une certaine envergure. Il se trouve que nous avons eu des démarches de caractère professionnel qui sont allées dans ce sens puisque le supermarché Utile, de la chaîne des Super U, a proposé d'acquérir une parcelle pour ériger un centre commercial qui sera situé à l'entrée d'Entressen, au tout début de l'avenue de la Crau, à côté de la résidence Vert Pré. Il y aura une surface de vente de 651 m², à laquelle s'ajoutera une station-service et 41 places de stationnement. Vous voyez que c'est un service complet, nous avons voulu véritablement qu'il soit de ce type-là pour que la notion du déplacement que les Entressenois sont obligés de faire couramment pour leurs courses puisse diminuer le plus possible à travers ce qu'ils trouvent sur place, y compris l'essence, jusqu'à ce que chacun se mette au véhicule électrique, pour lequel la Ville donne une subvention de 1 500 €, etc.

Une déclaration préalable de division de parcelle a été accordée le 14 janvier 2022, s'en est suivi le dépôt de la parcelle, le permis de construire déposé par la CCI et ce dossier a été lancé car le permis a été accordé le 14 juin. Le début des travaux est prévu pour le dernier trimestre 2022, il y aura à peu près 18 mois de travaux.

J'ai bien sûr eu conscience que cela pouvait gêner le petit marché Vival. Je me suis assuré qu'il pouvait y avoir une collaboration, j'ai même eu à discuter avec les futurs gestionnaires pour que les personnes soient intégrées dans le centre commercial. Une discussion a été menée entre les différents acteurs, c'est à eux maintenant de définir s'ils ont envie de poursuivre cette collaboration. En tout cas je dois dire que j'ai été très surpris de la civilité, de la cordialité, de la compréhension, des gestionnaires de Vival, et j'étais très heureux d'avoir eu cette idée d'essayer de les marier ensemble pour qu'ils puissent vivre de cette évolution du développement d'Entressen.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que j'avais à vous dire sur les communications, les informations, concernant la vie du village.

Si vous voulez intervenir sur cela ou sur d'autres choses qui vous préoccuperaient ou qui vous viendraient à l'esprit pour que tout le monde puisse réfléchir sur quoi que ce soit, nous sommes là pour vous écouter. Vous avez des gens qui interviennent, avec, en premier chef, l'adjointe spéciale, mais aussi l'adjoint qui participe à la création de la ville, donc du village, qui sont à mes côtés, ainsi que d'autres pour prendre les idées et essayer de les étudier. Monsieur Trielli.

M. TRIELLI.- Monsieur le Maire, bonjour.

M. le MAIRE.- Vous n'êtes pas membre.

M. TRIELLI.- Non. En fait j'ai oublié de m'inscrire pour cette année.

M. le MAIRE.- Normalement vous ne devriez pas intervenir.

M. TRIELLI.- Ah bon ? Je croyais qu'on pouvait...

M. le MAIRE.- Non, mais... Volontiers, allez-y.

M. TRIELLI.- Ce sera la dernière fois. Je voulais juste vous parler de deux points.

Premièrement, je vous ai montré la vidéo concernant la forêt d'Entressen qui est juste à côté, qui jouxte la tour, il y a eu un gros souci puisque, illégalement, des gens sont venus pour couper un arbre plus que centenaire. Ils l'ont tronçonné, fait chuter par terre, et ils comptaient le récupérer plus tard. Ils ont incendié aussi autour de l'arbre, sûrement pour débroussailler. C'est un problème pour protéger cette forêt centenaire.

M. le MAIRE.- On va vous répondre et vous reprendrez après.

Mme TRAMONTIN.- La police municipale d'Entressen est informée par votre parole de ce qui s'est passé, elle a établi une main courante et est en train de s'occuper de cette problématique. On s'est croisé devant la mairie annexe.

C'est pour expliquer à l'assistance qu'effectivement, sur votre interpellation, la police municipale a maintenant l'affaire en charge et mène les investigations nécessaires.

M. le MAIRE.- On n'a pas encore les résultats ?

Mme TRAMONTIN.- Ils sont en train de mener les investigations. Non, on n'a pas encore les résultats.

M. TRIELLI.- Pour le deuxième point, il se trouve qu'il y a des rumeurs sur Entressen comme quoi il y aurait une mise en place d'unités de biométhanisation sur les terrains d'Entressen. Il y a quelques années en arrière vous aviez pris position contre les unités de méthanisation, êtes-vous toujours en accord et toujours décidé, par votre position, à rester ferme là-dessus ou y a-t-il eu du changement ?

M. le MAIRE.- Je vais vous répondre globalement. D'abord, ce ne sont que des rumeurs, mais elles ont le mérite d'avoir un fondement de vérité, mais pas complètement la vérité puisqu'il ne s'agit pas du projet dont vous parlez, qui effectivement a pu transpirer, mais d'autres. Je vais vous parler de la méthanisation au sens large.

Nous sommes de plus en plus interpellés par des investisseurs qui veulent effectivement avoir une capacité de production d'énergies dans ce cadre-là. Nous devons avoir 5 ou 6 projets, y compris des projets qui touchent –c'est encore un peu utopique mais pas que, cela va vite arriver– l'hydrogène, et je dois dire que ma position a évolué. Pourquoi ? Parce que la vie a évolué. Nous sommes aujourd'hui sur une notion qui nous oblige à changer nos comportements et à laisser de côté tout ce qui est énergies traditionnelles. La guerre en Ukraine a rajouté à ce phénomène un devoir encore plus fort et, que ce soit pour la transition écologique ou pour le pouvoir d'achat, aujourd'hui la notion d'énergies différentes... « Différente » au sens large, il y a la photovoltaïque, l'éolien, il peut y avoir l'hydrogène. La méthanisation a pour valeur, à partir de la gestion des déchets, de fabriquer une nouvelle énergie, et cette énergie est reprise en compte par le système du gaz. A partir du moment où cela a une utilité, moi je dis que je ne m'oppose pas à ce genre de situation. Là où je m'oppose à la situation –et c'est pour cela que j'en reviens à ce que vous disiez précédemment– c'est lorsqu'il y a un vrai problème de nuisance qui peut exister. On ne va pas rentrer dans le détail mais on ne va pas revenir en arrière. Il y a des années où effectivement la méthanisation était vue de manière presque artisanale, ou on la mélangeait même à des tas de fumées et où le souci écologique n'existait pas de la même façon. Aujourd'hui les normes sont tellement réglementaires que tout cela n'existe plus et tout cela est codifié par les pouvoirs publics, par l'Europe... Il n'y a pas de problème à ce niveau-là. En revanche il peut y avoir une réaction où les gens ne savent pas ou ne comprennent pas. J'ai dit à Mme Tramontin que moi j'en étais aux discussions où l'on mettait les choses sur leur réalité. S'il y a une nuisance, il est effectif que je ferai en sorte que, soit il n'y ait plus de nuisances, soit il n'y ait plus de projet. Mais dans la mesure où c'est plutôt dogmatique, illogique, je pense que nous avons tous intérêt ici à aller vers un système d'approvisionnement d'énergies différent que par le passé.

Ce que je vous propose, et comme les choses peuvent se faire dans la transparence, c'est de voir les problèmes au cas par cas, au coup par coup, parce que le projet dont vous parlez c'est comme quelqu'un qui veut ouvrir un magasin et qui doit faire une étude de marché pour voir si ce magasin va être viable. Aujourd'hui on est à ce stade-là. S'il y a quelques éléments qui transpirent à travers quelques contacts, « Si je mettais un peu d'épandage, des déchets... », cela s'arrête là. Et après, s'il y a un point positif, on fera un point d'information pour savoir quels sont les éléments interactifs dans les réactions. Et s'il y a une nécessité, bien sûr... Mais ici on a toujours fait pour que les gens le vivent le mieux possible, cela ne va pas changer mon principe de gestion.

M. TRIELLI.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LESCOT.- Bonjour, Jérôme Lescot, exploitant agricole. Il serait bien, Monsieur le Maire, de faire ces projets de méthaniseurs, et tout ce que vous dites, à côté de vos habitations plutôt qu'à côté de nos exploitations.

M. le MAIRE.- Monsieur, ce n'est pas très agréable ce que vous dites, et ce n'est pas très sympa non plus dans le cours de nos rapports, parce que je pense que la Ville est suffisamment sympathique, dans le cadre de ce qu'elle fait justement pour vos exploitations, pour ne pas se voir envoyer dans la *gueule* des choses comme cela. Mon principe de gestion à moi c'est que la collectivité prime. La collectivité ce n'est pas l'institution que je représente, c'est tous les gens qui vivent dedans. C'est le cadre de vie, c'est leur pouvoir d'achat et c'est la vie courante. Et si tout peut être mis de pair, j'en serais bienheureux. Et je viens de vous dire –peut-être que vous ne l'avez pas entendu– que dans la mesure du possible où l'on n'a pas des réactions comme cela, qui sont des réactions personnelles, et qui peuvent être justifiées...

M. LESCOT.- Ce n'est pas une réaction personnelle.

M. le MAIRE.- Monsieur, vous abandonnez peut-être ce terrain-là que l'on a mis à votre disposition pour aller ailleurs et peut-être que vous n'aurez pas cette nuisance-là, si tant est qu'il y ait une nuisance. Puisque je viens de dire à M. Trielli que ce qui m'intéressait c'était d'avoir une discussion avec les gens qui peuvent éprouver, par manque d'information, par manque de connaissance, une inquiétude. Si ce projet est retenu –parce qu'aujourd'hui on parle dans le vide– à moi de faire en sorte que, s'il y a une nuisance... Vous croyez que l'on va dire à quelqu'un « La maison est à 10 m, vous pouvez y aller » ? Non. Allez, soyons sérieux.

M. JOSUAN.- Bonsoir. Au niveau de la circulation de l'entrée du village à Entressen...

M. le MAIRE.- Ça c'est une question écrite.

M. JOSUAN.- C'est ça.

III. QUESTIONS

M. JOSUAN.- Ça roule très vite au niveau du passage sous la voie ferrée et régulièrement ça grille le feu rouge. Juste après le dernier ralentisseur, les gens ont un visuel sur le feu rouge, quand c'est vert ils accélèrent et si ça passe au rouge ils passent quand même.

M. le MAIRE.- J'avoue qu'il est difficile de répondre à cela parce que... Comment voulez-vous gérer ce genre de chose ?

M. JOSUAN.- Il faut faire encore un ou deux ralentisseurs et ce sera réglé.

M. le MAIRE.- Des ralentisseurs où ça ? Devant le passage à niveau ?

M. JOSUAN.- Au niveau des passages piétons. Devant l'ancien bar, par exemple.

M. le MAIRE.- Excusez-moi, j'avais compris par rapport au feu rouge lui-même. Là je ne voyais pas de...

M. JOSUAN.- Non, pour le feu rouge on ne peut pas...

M. le MAIRE.- M. Casado va vous répondre.

M. CASADO.- J'irai voir s'il y a la possibilité d'en créer un de plus. Il faut simplement voir par rapport aux sorties de garages, par rapport aux accès, s'il y a une possibilité ou pas.

M. JOSUAN.- C'est largement possible.

M. le MAIRE.- Monsieur, il y a toujours possibilité. Quand vous avez une voie, il y a toujours possibilité de mettre quelque chose au milieu, à 10 m, à 50 m, etc. La seule chose c'est qu'il faut que les personnes soient quand même un peu associées, parce que beaucoup de personnes nous demandent des ralentisseurs mais surtout pas devant chez elles, parce que les voitures vont s'arrêter, repartir, et cela fait du bruit. Il faut que cela se fasse dans un compromis, un consensus de discussion. Mais sur le fond, effectivement...

M. CASADO.- C'est là où il y avait l'ancien bar ? Devant l'entrée du parking ?

M. JOSUAN.- Tout à fait.

M. CASADO.- Cela va être compliqué. J'irai voir.

M. JOSUAN.- On avait déjà regardé avec Céline.

Mme TRAMONTIN.- Il y en a un juste avant, un peu plus haut. Mais ça aussi c'est normé. Eric est bien plus calé que moi pour cela, mais on ne peut pas en mettre tous les 4 m.

M. CASADO.- C'est pour cela que je dis qu'il faut que j'aie vu, parce que c'est en fonction... Il faut qu'il y ait 100 m entre deux, il y a toute une réglementation imposée. Ou alors ce ne sont pas des ralentisseurs du type de celui que vous avez actuellement qui prend toute la chaussée, ce sont des coussins lyonnais, et, comme le disait le maire, le souci c'est que cela fait du bruit.

M. JOSUAN.- Tout à fait. Et ça ne ralentit pas les motos.

M. CASADO.- On en a implanté et d'ailleurs on va tous les enlever parce que les gens se plaignent. Après vous savez, le civisme c'est compliqué, entre la vitesse, le bruit...

M. le MAIRE.- Honnêtement, on n'est pas avare...

M. CASADO.- On en a 455.

M. le MAIRE.- On n'est pas avare parce qu'on partage le souci de sécurité, et l'on a dépassé les 450 ralentisseurs sur Istres. A Entressen je ne les ai pas comptés, mais je parle de la globalité.

Mme TRAMONTIN.- C'est marqué dans le rapport, je crois qu'on en a 36.

M. le MAIRE.- Puisque nous sommes aux questions écrites, je voudrais aborder celle de Mme Allione qui concerne son sentiment par rapport à un entretien jugé un peu troué des espaces verts à certains endroits.

Madame Allione, et chers tous –je vous dirai évidemment la même chose– oui, c'est dommage, mais l'on peut difficilement faire autrement. Pour une raison très simple, c'est que l'effectif de notre personnel a fondu comme neige au soleil, globalement. Je vous rappelle –et nous ne sommes pas en campagne électorale, vous ne pouvez donc pas me taxer de chercher des arguments, des prétextes, je pense qu'il y a un schéma de confiance entre nous qui pourrait l'éviter mais l'on peut croire qu'à une certaine époque on peut dire des choses qui ne sont pas tout à fait vraies– que nous avons perdu 40 M€ de fonctionnement (à ce jour 48 M€). Nous recrutons maximum 25 % du personnel qui nous quitte. Cela veut dire que nous sommes un effectif qui n'est pas aussi déployé que par le passé et qui malheureusement ne connaîtra pas une surenchère particulière. Surtout lorsque l'on ajoute, comme on vient de l'entendre aujourd'hui, que l'indice des fonctionnaires va augmenter de 3,5 %. C'est excellent pour les fonctionnaires, c'est catastrophique pour la Ville. Cela représente exactement 2 200 000 € de plus sur le budget. Donc à un moment donné on fait avec les moyens du bord et l'on essaie du mieux possible. Alors lorsqu'il y a des situations comme cela, rassurez-vous, on peut réagir mieux et plus vite puisque nous avons des opérations justement pour compenser, les opérations commando, gérées par « Allô Travaux », et sur un simple appel on peut intervenir et l'on intervient, comme on le fait ailleurs. Il faut sans doute que l'on s'habitue à avoir... Pour les espaces verts, je ne vais pas demander à chacun de sortir sa binette ou son râteau, mais par exemple pour la propreté, je pourrais dire que si vous voyez des gens qui se laissent aller à des comportements un peu irrespectueux du cadre de vie, de l'environnement, si vous pouviez faire une petite remarque pour que cela rentre dans l'ordre, cela nous aiderait bien volontiers.

Nous avons perdu 40 M€ parce que l'Etat –mais ce n'est pas que nous, enfin nous plus que d'autres puisqu'on en avait un peu plus que d'autres– a décidé que les collectivités, comme les ménages, devaient participer à la réduction du déficit du pays. Vu les réglementations européennes qui voulaient... Ça c'était avant le COVID et avant le « quoi qu'il en coûte », et avant la permission de dépasser les 3 %. Mais avant, c'est comme cela. On nous a donc enlevé ces 40 M€ et, à mon avis, la notion des 3 % va bientôt revenir. Enfin, on verra à ce moment-là.

Voilà, Mesdames, Messieurs, j'ai fini avec les questions écrites. Y a-t-il d'autres demandes des uns et des autres ?

M. TREMOUILLE.- Monsieur le Maire, je suis encore une fois avec mon problème récurrent de la poubelle qu'il y a en face du cimetière. Ce soir il y a encore un parechoc rouge, et il y a toujours quelque chose qui ne va pas, il y a toujours une tôle avec de l'amiante... Je ne sais pas comment faire, je ne vois jamais personne. Mais est-il vrai qu'à la déchetterie ils ne prennent pas les pièces automobiles ?

M. le MAIRE.- Oui.

Mme TRAMONTIN.- C'est marqué devant ce qui est autorisé ou pas.

M. TREMOUILLE.- Est-ce la solution ou pas... ? Ce n'est pas pour faciliter le vol des autos, mais le gars qui accroche son parechoc... Vous savez que maintenant les parechocs c'est enveloppant, c'est un *truc* énorme, venir le mettre devant le cimetière, je ne trouve pas cela très élégant. Il y en a eu jusqu'à trois. Alors on appelle, ils viennent... Le boulot se fait, mais avec les délais qui sont ce qu'ils sont. C'est un peu dommage de voir tout le temps devant ce cimetière des *trucs* dégueulasses.

M. le MAIRE.- Que voulez-vous que je vous dise ? Je vous remercie de dire que les encombrants sont enlevés parce que vous appelez les services pour le faire. C'est là où ma responsabilité intervient. Mais celui qui va mettre... Que voulez-vous que je fasse ? Comment voulez-vous... ?

M. TREMOUILLE.- Il y a une caméra à la déchetterie ?

M. le MAIRE.- On n'est pas à la déchetterie là.

M. TREMOUILLE.- Mais c'est le même territoire. A partir de ce réseau qui existe, est-ce qu'on ne pourrait pas en avoir une autre ?

M. ARAGNEAU.- La Ville se dote progressivement de pièges à images qui sont justement utilisés dans ces cas-là, mais on les met de manière discrète parce qu'il y a des dépôts sauvages, il n'y a pas que là, il y en a partout, et cela a déjà porté ses fruits dans bien des endroits de la ville.

M. le MAIRE.- Parce que l'amende va jusqu'à combien ? 1 500 €.

M. ARAGNEAU.- C'est très cher.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas nous qui le décidons, cela va immédiatement au tribunal, et « pof ! », sitôt fait, sitôt accompli. Mais l'on ne parle pas de cela parce que l'on a quelques dossiers... Un samedi on en a fait 6. On laisse faire.

M. ARAGNEAU.- Mais le jour où l'on mettra un piège à images, personne ne le saura.

M. TREMOUILLE.- Tant mieux. Ce que je veux dire c'est que, avec des périodes plus ou moins intenses, il y a très longtemps que cela existe. Pratiquement autant que la déchetterie.

M. le MAIRE.- C'est là les changements de comportement que nous devons avoir. Ce sont des gens qui peut-être se moquent un peu de tout, mais je crois que là aussi il va y avoir des... Les pouvoirs publics n'avaient pas pris des décisions fermes sur ce genre de délits, aujourd'hui c'est inscrit dans le code pénal. On parle même de criminologie pour l'environnement. Donc, quand il y aura eu quelques personnes qui croient que ce n'est pas vrai, qu'elles peuvent déposer furtivement, « personne ne regarde, on y va vite »... D'autres points ?

Mme MONTEIRO.- Bonjour, Monsieur le Maire. Je suis Annie Monteiro, la Présidente du quartier du Petit Mas, je voudrais vous poser une question peut-être un peu pertinente. J'aurais voulu savoir, à ma demande et à certaines interrogations d'habitants d'Entressen, la législation pour avoir un poulailler. Sans le coq, bien sûr, qui réveillerait les voisins, mais la législation pour avoir des poules, un poulailler, dans un lotissement.

M. le MAIRE.- Dans un lotissement ? Le bon sens voudrait qu'il n'y ait pas des poules à l'extérieur.

Mme MONTEIRO.- Sachant qu'au niveau national j'avais entendu dire que l'on pouvait même avoir 2 poules sur son balcon, je voulais savoir ce qu'il en était sur un terrain par exemple de 600 m².

M. le MAIRE.- M. Chalendard, qui est un spécialiste des poules, va vous répondre.

M. CHALENDARD.- Tout dépend du nombre de poules et de la taille du poulailler. Si l'on est sur un poulailler important il y a effectivement des autorisations d'urbanisme, et après le nombre de poules est autorisé ou pas en fonction de l'importance du cheptel. 10 poules dans un lotissement avec 600 m² c'est déjà pas mal. Vous venez me voir et l'on en discutera.

M. le MAIRE.- Vous savez, les poules c'est une nouveauté pour nous.

Mme MONTEIRO.- Oui, mais c'est l'avenir, c'est écologique.

M. le MAIRE.- Je ne dis pas cela qu'en plaisantant. On a eu affaire pour une histoire de coq, il y a même eu des procès.

Mme MONTEIRO.- C'est sûr que le coq, ça dérange. Moi j'ai des amis sur Fos qui habitent des lotissements et qui ont leur petit poulailler avec leur dizaine de poules, ils sont très heureux de les avoir.

M. le MAIRE.- Soyez plus précise, vous craignez les poules des autres ou vous voulez avoir des poules chez vous ?

Mme MONTEIRO.- Non, moi j'aimerais bien créer mon petit poulailler.

M. le MAIRE.- D'accord. Madame, la première chose que je vous conseille de faire c'est de demander l'avis de vos voisins, parce que ce seront les premiers à réagir.

Mme MONTEIRO.- Les premiers concernés.

M. le MAIRE.- Peut-être même à se chamailler avec vous et, au final, à finir dans mon bureau. Je vous conseille donc de demander leur avis, et surtout qu'ils vous le disent de manière nette et définitive, parce que ce qui est valable aujourd'hui peut ne pas l'être demain.

Je vais donner la parole à M. Casado qui va faire le bilan d'« Allô Quiétude » et d'« Allô Travaux ».

II. BILAN ALLO TRAVAUX, ALLO QUIETUDE ET VISITES DE QUARTIER

M. CASADO.- Pour le bilan « Allô Travaux ». Du 1^{er} janvier au 31 mai 2022, le quartier Entressen a envoyé 100 appels à « Allô Travaux » sur les 896 qui ont été reçus sur l'ensemble de la commune (donc 11 %), essentiellement pour des problèmes d'espaces verts, 40 %, et 39 % pour des problèmes d'électricité.

Pour « Allô Quiétude », simplement 7 appels, essentiellement pour des problèmes de voisinage au Gros Chêne.

Concernant les travaux un peu plus importants. Entre 2020 et 2021, malgré le COVID, 6 opérations ont été réalisées pour 211 753 €. L'avenue de la Crau et la reprise de 2 200 m² de voie à l'entrée nord pour 104 211 €. L'avenue de la Crau toujours, la reprise des bordures, pour 5 413 €. Le boulevard des Ginestes, l'aménagement aux abords des terrains de tennis, pour 60 000 €. La rue de la Sauge, la reprise de 150 m² pour créer des places de stationnement et une place PMR, pour 8 225 €. L'avenue de la Crau, la pose de mobilier urbain devant l'église pour éviter le stationnement quand il y a des enterrements, pour 7 900 €. L'avenue de la Crau, toujours l'entrée nord, l'aménagement des liaisons piétonnes entre les trottoirs existants et l'arrêt de bus, pour 26 195 €. C'était 2020-2021.

Pour 2022, il y a aujourd'hui 31 opérations qui ont été chiffrées pour 1 954 000 €, et nous avons déjà réalisé ou nous sommes en cours de réalisation de 4 opérations qui concernent : le déplacement de la stèle de l'ancien combattant, ainsi que le maire vous l'a dit tout à l'heure, pour 116 000 € ; l'avenue du Coussoul, la reprise du passage bateau devant les numéros 8 et 10, pour 5 969 € ; la ronde des Picadors, la création d'une place PMR, pour 8 733 € ; et enfin, puisqu'on parlait de ralentisseurs, la mise en place de ralentisseur et de l'éclairage public sur la draille du cimetière, pour 11 225 €.

Les autres opérations qui ont été chiffrées feront évidemment l'objet d'arbitrage, puisqu'on n'a pas 1 900 000 € comme cela sous la main.

Pour les écoles. L'année scolaire 2021-2022, 56 000 €. A la Clé des Champs, la réfection de la toiture pour 30 000 € et le remplacement du grillage gantois pour 20 000 €. Et à la Buissonnière, la réfection du toit-terrasse de la cantine pour 6 000 €. En projet à la Buissonnière, la réduction de la jardinière pour permettre une meilleure giration des véhicules sur le parking pour environ 6 000 €.

Ensuite, les travaux d'électricité qui ont été réalisés. Le remplacement de toutes les lanternes d'éclairage public du boulevard des Ginestes, l'avenue des Piboules, la rue de Coulies, l'allée du Gros Chêne, la promenade des Romarins et la promenade des Cardelles, pour 68 000 € TTC.

Et en espaces verts, l'aménagement du rond-point Calameau, à l'entrée nord, pour 80 000 €.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Espaces verts, rond-point et giratoire qui satisfait beaucoup de visiteurs et beaucoup d'habitants d'Entressen, avec leurs petits canoës. Quand on ne nous les vole pas.

Mme TRAMONTIN.- Exactement.

IV. FESTIVITES ORGANISEES PAR LA VILLE ET PROGRAMMES FESTIFS DES ASSOCIATIONS ET ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

M. le MAIRE.- Y a-t-il quelqu'un de l'Office du Tourisme ? Je vous donne la parole, vous êtes une dame précieuse, une dame qui donne la joie, le sourire, parce que ce sont des fêtes dont on a tous besoin après cette période de COVID.

Mme THOMAZEAU.- Pour ce qui est d'Entressen, on a collaboré, entre autres avec le centre social d'animation Pierre Miallet pour une soirée et une nuit autour des étoiles. C'est tourné vers les familles, pour leur proposer, en début de soirée, de 17h à 19h, un atelier d'initiation à l'astronomie et au centre d'animation pour les enfants de 6 à 11 ans, donc les tout-petits, qui pourront suivre ensuite la veillée des étoiles, le soir, jusqu'à minuit, à côté de la base nautique. Entre-temps, ils pourront rester au centre social pour un pique-nique. C'est le 22 août.

Le 28 juillet, il y a une soirée méditation et handpan à la chênaie d'Entressen. Donc une soirée très zen dans cette grande chênaie, c'est magnifique. Le handpan est un instrument en métal qui est assez bombé et qui résonne.

Dès lundi, en collaboration avec la base nautique, Sunset Kayak. Faire du kayak sur l'Étang d'Entressen au coucher du soleil. Puis de l'aquarelle à la Tour de la Reine Jeanne avec Louis Stervel qui va guider un groupe de dessins aquarellés. C'est tout ce que l'on a fait en collaboration avec Entressen.

Il y a 200 activités réparties sur tout l'été à Istres, tous les jours de l'été plusieurs activités au choix, dont un Mystery Game cette année au château des Baumes, dans un lieu magnifique, qui va, je pense, être assez surprenant. Puis, pour les familles aussi, un spectacle à part entière sur l'oppidum du Castellan. Une troupe d'acteurs va emmener le public dans un spectacle assez féérique avec un son et lumière, des interactions avec le public et les acteurs, des visites contées...

M. le MAIRE.- Restons sur Entressen. Il y a bientôt les fêtes votives.

Mme TRAMONTIN.- M. Sechet, le Président du Comité des fêtes, est là.

M. le MAIRE.- On va laisser la parole au Président.

M. SECHET.- Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les Elus. Les fêtes votives. Dès ce week-end, fête foraine à partir de vendredi soir. Les forains arrivent déjà depuis hier.

Le Comité des fêtes propose 4 soirées. Cela commencera vendredi avec cette fois place à la danse. Après 2 années où l'on avait des spectacles assis, où l'on obligeait les gens à s'asseoir, cette année cela va être place à la danse tout le week-end. On commencera avec une initiation SBK, c'est salsa, bachata, kizomba. Donc vendredi soir, à partir de 19h30, sur la place. On renouera avec la traditionnelle soirée mousse à partir de 22h30, donc vendredi aussi. Samedi soir, un nouvel orchestre viendra à Entressen, c'est l'orchestre Kontrast qui nous fera un spectacle avec danseuses, chanteurs et musiciens. Dimanche soir, le karaoké, et en ouverture de soirée, un concert de Manon Maley, une finaliste de The Voice. Lundi soir, l'orchestre Newzik, un orchestre qui est venu pour la première fois l'année passée.

Et l'on clôturera les fêtes avec le traditionnel feu d'artifice au stade.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de belles filles à Entressen cette année ?

M. SECHET.- Il n'y aura pas de belles filles cette année.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas le concours de Miss Entressen ?

M. SECHET.- Il n'y aura pas le concours de miss cette année. On a choisi de faire quelque chose de dynamique avec une partie danse pour ouvrir les fêtes cette année.

M. LIBRA.- Bonsoir à tout le monde. Nous, le club taurin, on est sur les *starting-blocks*.

Dimanche, vous aurez l'abrivado sur l'avenue de la Crau, qui n'a pas eu lieu depuis pas mal de temps, et grâce à votre position elle va être traditionnelle, elle ne sera pas déplacée et l'on vous en remercie. Ensuite, il y aura de l'animation devant le café d'Entressen, nous faisons une daube pour tous ceux qui veulent venir manger, et puis l'après-midi nous avons une course camarguaise aux arènes d'Entressen comptant pour le trophée de l'avenir, avec 3 manades et 6 ou 7 raseteurs, s'il n'y a pas trop de blessés. Malheureusement, il y a beaucoup de blessés en course camarguaise. Vu le nombre de courses, il est difficile d'avoir suffisamment de raseteurs. Mais on fait tout pour que ce soit au mieux. Le lundi nous faisons l'ailloli devant le café d'Entressen, avec après-midi dansante. On fait venir un DJ qui fera danser les gens, et vous êtes tous les bienvenus.

M. le MAIRE.- Parfait. Bravo ! Madame Slotala.

Mme SLOOTALA.- Ce sera à la fin de l'été, le samedi 3 septembre, la Journée des associations, que nous organisons en collaboration avec Enzo qui gère La Grange et le centre social au niveau de la logistique. On a eu une réunion hier soir où il y avait 28 associations présentes pour cette journée. Vous êtes tous invités à venir rendre visite à toutes les associations qui seront présentes et qui vous présenteront leurs activités pour la saison suivante. Merci.

M. le MAIRE.- Parfait. La vie reprend partout, c'est bien. Y a-t-il un commentaire supplémentaire, un avis ?

Mme MONTEIRO.- J'ai trouvé l'idée d'une amie vraiment sympa et je voudrais en parler au Conseil de ce soir. C'est Mme Deniere, elle est Directrice de centre social sur Saint-Martin-de-Crau, et je vais collaborer ce week-end avec elle pour l'aider en tant que bénévole. Il s'agit d'une brocante gratuite qui s'organise en collaboration avec la déchetterie de la Ville et « *machin* écoresponsable » vient tout récupérer à la fin de la brocante. C'est toute une journée, avec des buvettes, des citronnades faites à l'ancienne, etc., et tous les exposants de la ville peuvent venir se débarrasser de leurs objets inutiles.

M. le MAIRE.- D'accord. Vous avez deux directions possibles, soit le centre social, soit le Comité des fêtes, c'est eux qui verront ce qu'ils feront de cette bonne idée. Merci, bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 35.